

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 5 septembre 2019



Le jeudi 5 septembre 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 30 août 2019 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 15

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Francis GAULARD ; Mme Régeane MAO ; M. Bruno DELVA ; Mme Michèle SAUDRAIS ; Mme Christine REUCHERON ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

En ouverture de séance et face à l'absence de monsieur Francis GAULARD, en soins actuellement, monsieur le Maire lui exprime ainsi qu'à ses enfants son soutien, et souhaite que tous trouvent la force de se remettre de l'incendie qui a ravagé leur bâtiment.

Monsieur le Maire remercie la présence de monsieur Gwenaël BOUVIER, du cabinet Atelier Bouvier Environnement, missionné par la commune pour la réalisation de la liaison douce et d'études d'aménagement sur la RD 505 et la RD 794 ; et indique que l'état d'avancement de ces projets sera successivement présenté.

❖ Projet de création d'une liaison douce.

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ce projet, la commune est en cours d'acquisition des parcelles situées derrière le calvaire et que messieurs CHENEVIÈRE et BOUVET ont donné un accord de principe pour céder le terrain nécessaire. Le Département souhaitant conserver sa zone de dépôt, la liaison douce sera réalisée en site propre, en sortie d'agglomération, elle sera d'une largeur de 2m50 puis de 1m50 avec une contre allée de 1m30 ; au niveau des entrées des habitations, seul un enrobé coloré marquera la voie, il est suggéré qu'une bande rugueuse soit mise en place sur cette partie, cette proposition sera étudiée.

Le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la traversée du Bas du Bois sera limitée à 70 km/heure.

La largeur de la voie prévue à 2m50 suscite des interrogations, monsieur BOUVIER répond que cette largeur est confortable pour les usagers et permet la circulation de véhicule pour l'entretien ; une largeur plus réduite se dégradera plus vite et par ailleurs la différence de coût entre une voie à 2m50 ou 2m est relativement faible.

Les élus suggèrent de questionner sur ce point, le responsable du service technique.

A ce stade du projet, le coût des travaux est estimé à 150.000 € HT.

❖ Projet d'aménagement de la rue des hauts d'Izé

L'objectif de réaménagement de cette rue est de réduire la vitesse de circulation des véhicules, sans créer de gêne à la circulation des engins agricoles. La mise en place d'éléments routiers est envisagée : passage surélevé, giratoire franchissable. La largeur de la voie serait d'environ 5m50 permettant la création d'un côté, d'une liaison douce et de l'autre, d'espace engazonné ou planté ; les possibilités de stationnement le long de la rue seront limitées.

La rue des Hauts d'Izé serait une zone de circulation à 30 km/h, une zone qui permet aux piétons d'évoluer avec plus de sécurité et de traverser la rue avec plus de liberté grâce à l'absence de passages piétons. A certains endroits précis, notamment à proximité de l'abri scolaire, des marquages peuvent toutefois être prévus.

Concernant l'instauration d'une zone 30 sur cette rue, il est suggéré qu'une réflexion globale sur l'ensemble de l'agglomération soit réalisée, il faut une cohérence pour que les usagers s'y retrouvent.

Pour ce qui est de la route de la Duchais, celle-ci faisant office de lien entre la campagne et l'agglomération, le maintien à 50 km/heure semble préférable.

Le Maire indique que ces points ne sont pas tranchés pour l'instant ; à ce stade de l'étude, c'est le principe d'aménagement de la voie qui doit être validé afin que le SDE 35 puisse en avoir connaissance et envisager l'effacement de réseau. Il peut être envisagé que cette étude soit présentée aux riverains.

Hors effacement des réseaux, monsieur BOUVIER indique que le coût du réaménagement de la rue est estimé à 600.000€ HT ; la participation du Département se limitera au financement de la bande de roulement à hauteur de 7€50 le m².

Le Maire indique que dans le cadre de cette étude et suite à l'acquisition par la commune des parcelles situées derrière le calvaire au carrefour RD 505 et RD794 ; la création d'un giratoire a été évoquée et les services du département sollicités.

D'une première rencontre, il ressort que, compte tenu du trafic, seul un giratoire d'un minimum de 15 m de diamètre est envisageable avec des aménagements de voirie sur environ 150 m en direction de Vitré.

Par ailleurs, les services du département refusent le raccordement direct de la rue des Hauts d'Izé sur le giratoire. Cette remarque questionne certains élus qui s'interrogent sur la sécurité, demain, pour les véhicules venant de la rue des Hauts d'Izé, et allant vers Vitré ou Champeaux.

❖ **Projets d'aménagement de la RD 794**

Monsieur Bouvier présente les propositions d'aménagements sur la RD 794 qui auront pour effet de limiter la vitesse de circulation des véhicules : une largeur de la chaussée réduite à 6m ; la création de plateaux surélevés: plutôt en entrée du Bourgneuf qu'au niveau du virage - en centre bourg au carrefour de la rue des écoles et au niveau du Crédit Agricole ; des désaxements de chaussée rue de Combourg ainsi qu'un giratoire franchissable, des enrobés colorés au niveau des carrefours ; la mise en place d'une liaison douce et de végétaux.

Au niveau de la rue de l'Eglise, la proposition de supprimer du stationnement, pour permettre la mise en place de trottoirs plus larges n'est pas retenue, compte tenu des besoins constatés, lors des offices ou pour les riverains, elle ne sera pas retenue

Il est suggéré d'instaurer un sens unique de circulation rue St Martin, compte tenu de sa largeur, cette proposition sera étudiée.

❖ **Rénovation éclairage public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'avant -projet sommaire réalisé par le SDE 35 concernant des travaux d'éclairage public rues du Bois Cornillé, du château et du Sentier et la rénovation de 18 points lumineux. L'estimation prévisionnelle du coût de travaux est de 19.970,15 € HT, le taux de participation du SDE 35 est de 40%, le taux de modulation est de 1,34 ; la participation du SDE serait de 10.704,00 € et le reste à charge pour la collectivité est de 9.266,15 €.

❖ **Projet médiathèque**

Le projet de construction d'une médiathèque a été inscrit dans le projet de campagne de l'équipe municipale. Aujourd'hui, suite à la reprise en gestion directe de la bibliothèque par la commune et à l'adhésion au réseau des bibliothèques porté par la communauté d'agglomération, considérant le soutien financier notamment de l'état sur ces investissements, se pose la question de la mise en œuvre de ce projet. Madame Huchet, adjointe en charge des affaires culturelles, propose aux membres de l'assemblée d'exprimer leur avis et de se positionner sur ce projet.

Les membres de l'assemblée conviennent que

- Les locaux de l'actuelle bibliothèque présentent des contraintes qui n'offrent pas aux usagers et notamment aux groupes scolaires de bonnes conditions d'accueil,
- Les espaces ne permettent pas d'envisager la mise en place de nouveaux services, de nouvelles pratiques culturelles, ils n'ont pas la souplesse et l'adaptabilité requises pour donner envie aux usagers de s'attarder et faire de la bibliothèque un véritable lieu de vie,
- L'offre culturelle, tout comme l'offre médicale, scolaire, commerciale ou associative est une autre source d'attractivité, indispensable au bien-être et au bien vivre de la population,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lancer le projet de construction d'une médiathèque, et valide la constitution d'un groupe de travail ad hoc.

❖ Personnel Communal

Par délibération du 4 juillet 2019 un poste d'adjoint technique d'une durée de 29/35° a été ouvert au tableau des effectifs. Dans le cadre du recrutement, la candidature d'un agent de la fonction publique hospitalière a été retenue, via un détachement de 6 mois à effet au 16.09.2019.

Cet agent étant actuellement titulaire d'un grade relevant de l'échelle C2, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de transformer le poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 16 septembre 2019.

❖ Communauté d'agglomération

Aire d'accueil des gens du voyage - Convention

La convention relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté arrive à échéance le 13 novembre prochain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention qui renouvèle le partenariat pour un an dans les conditions identiques.

Service commun informatique – Convention

Suite à la demande d'adhésion de la commune de La Guerche de Bretagne au service commun informatique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention qui redéfinit les modalités financières de partage de la charge de service commun, et la composition du service commune le service commun : un nouvel agent titulaire doit être affecté au fonctionnement du service commun « Informatique », sans modifier la charge pour les membres déjà adhérents.

❖ Urbanisme – Foncier

Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme a débuté le 2 septembre 2019 et prendra fin le 4 octobre 2019. Le dossier complet est consultable sur le site de la commune et en Mairie. Le commissaire enquêteur, monsieur APPÉRÉ, sera présent pour recevoir le public, en Mairie, salle des mariages les Vendredis 6 septembre et 4 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 et le Samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Landes communales

Un avis a été transmis aux agriculteurs intéressés pour reprendre des landes communales disponibles au 1.01.2020, la commission étudiera les candidatures et proposera le ou les attributaires.

Chemin rural

Des travaux ont été réalisés en 1991-1992, chemin de la Poissonnerie, sur des parcelles privées, les régularisations foncières restent à effectuer avec la famille SOUHARD. Suite à l'accord de tous les membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes : Section C n° 695, 696, 699, 700, 701, 713, 715, 716, 407, 706, 710 et 708.

❖ Assainissement collectif

Après avoir pris connaissance des différents éléments figurant dans le rapport établi par l'institut en Santé Agro Environnement, le Conseil Municipal valide le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

❖ Rentrée scolaire

Ecole St Etienne des Eaux :

156 élèves : 52 en classe de maternelle et 104 en élémentaire, répartis sur 6 classes - soit 1 classe de moins.

Ecole Lucie Aubrac :

196 élèves : 64 en classe de maternelle et 132 en élémentaire, répartis sur 8 classes – des effectifs stables.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 10 octobre 2019 à 20h30